

La défense des services publics : un vœu pas très pieux !

Voici le vœu que les élus d'AC ont fait voter au conseil municipal d'octobre 2004, en soutien aux salariés du bureau de Poste de La Fourche, et qui a été adopté à l'unanimité :

Dans une logique purement comptable visant à terme à réduire ses effectifs ou à les redistribuer sur des secteurs «rentables», la direction de La Poste met en place une réorganisation de son réseau qui va se traduire au niveau national par la suppression de 6000 bureaux de poste.

A Clamart, cette réorganisation a déjà eu pour conséquence la disparition de 2,5 emplois sur le bureau du Petit Clamart avec une fermeture entre 12h00 et 14h00, et de 2 emplois à Clamart Principal. Et ce n'est pas fini : c'est maintenant le bureau de la Fourche qui est touché avec la suppression de 2 emplois. Les effets de ces réductions d'effectifs sont bien connus : allongement des files d'attente, allongement des délais de nombreux services, exaspération des usagers, surmenage des salariés... Les salariés de ce bureau, qui craignent à juste titre une dégradation de leurs conditions de travail et du service rendu aux usagers, se sont mis en grève. La population de Clamart leur a apporté son soutien au travers d'une pétition qui a recueilli 900 signatures.

Le Conseil municipal de Clamart, qui partage les inquiétudes de la population et des salariés du bureau de Poste de la Fourche, demande le maintien des effectifs de ce bureau de Poste et l'organisation par la commune d'une rencontre publique entre la direction de La Poste, M. le Maire, les usagers et les

salariés de La Poste, afin que soit discuté et défendu l'avenir de La Poste sur notre commune.

Mais nous attendons maintenant que ce vœu ne reste pas pieux (ce qui n'est pas du genre de la maison !) et que cette réunion publique soit réellement organisée....

Pour intégrer la nouvelle maison de retraite de Clamart : être riche et bien portant !

Le maire et ses élus ont décidé de vendre un terrain de la rue du Trosy à la société GDP Vendôme pour la somme de 2 770 000 euros. Multiples projets d'équipements obligent : il faut trouver des sous ! Mais cette société, dont le but, on s'en doute bien, n'est pas la charité sociale, n'avait proposé dans un 1^{er} temps que 10% de places pouvant bénéficier de l'aide sociale. Pour les autres, tarif à prévoir : environ 2700euros (18 000 francs) par mois. De plus, le personnel d'encadrement se limiterait au minimum requis par la loi, à savoir : 1 infirmière pour 92 pensionnaires et un agent pour 10 personnes. Les élus d'AC ont protesté lors du conseil de mars 2004, faisant reporter le projet. Lors de la séance de juin 2004, le maire annonce que le taux de places avec aide sociale est porté à 25%, mais estime que "l'encadrement proposé est au-delà des normes [...], que le prix de journée demandé est important, et donc il y a là une qualité de service...". Les dirigeants de la société Vendôme, eux, nous avaient plus honnêtement dit que ce qu'ils appliqueraient en terme d'encadrement s'appelle "le minimum requis" ! Pour une maison se proposant d'accueillir des "personnes âgées dépen-

dantes" cela nous a paru nettement insuffisant. Nous n'avons pas soutenu ce projet (abstention).

Clamartois, par pitié, venez au Conseil Municipal !

Les élus Clamartiens ont bien regretté l'absence de public lors du conseil municipal du 16/12/2004. Et l'absence d'un petit jeu de belote pour tuer le temps, durant les interminables interruptions de séance provoquées par le Maire ! Celui-ci n'a en effet pas supporté que 2000 Clamartois réclament récemment la tenue d'un référendum. Il a donc décidé de se faire un petit cadeau de Noël en modifiant le règlement intérieur du conseil municipal pour que cela ne se reproduise plus. C'est vrai, quoi, c'est fatigant tous ces citoyens qui veulent donner leur avis ! La démocratie participative, ça fait bien dans un programme électoral, mais après, il ne faudrait pas que les gens prennent ça au sérieux et se mettent à se mêler de ce qui ne les regarde pas ! Donc le Maire, tente de passer à une série de votes pour arriver à ses fins. Et là, oh surprise ! 3 élus de son équipe osent lever la main quand il ne fallait pas... Qu'à cela ne tienne, le Maire, illégalement, interrompt le vote et s'absente pendant une heure pour tenter de remettre ses brebis galeuses dans le droit chemin. Peine perdue, elles récidivent au vote suivant. Et re-belote, nouvelle interruption de séance et second lavage de cerveau ! Au bout du compte (et de la soirée !) a été voté l'abandon du droit au référendum consultatif demandé par 2000 Clamartois.

J'adhère à l'association Alternative Clamartienne pour l'année 2005

domiciliée 6 rue Monplaisir - 92140 Clamart

Nom : Prénom :

Adresse :

N° téléphone : N° téléphone mobile :

Adresse électronique :

Je verse la cotisation de 7, 50 euros (chômeurs, étudiants, Rmistes, etc.)
ou 30,00 euros
(ou +) euros

par chèque à l'ordre de "Association Alternative Clamartienne"

en espèces.

Je souhaite :

- Etre prévenu pour les débats publics organisés par AC
- Etre prévenu pour les réunions mensuelles de l'association
- Etre sollicité pour les actions (tract, collage...)
- Recevoir ces documents par mail ou par courrier papier



Site Internet : <http://clamartiens.free.fr>